

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 63

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses : assemblée des déléguées

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

23 avril 1966 - N° 63

54^e année



Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1033 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7,75

Abonnement
de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-1791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à **coop** Genève
fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème
avec timbres 7 1/2 % !

Alliance de sociétés
féminines suisses

Assemblée des déléguées

Baden, les 28 et 29 avril, au Kurtheater

PROGRAMME

Judi 28 avril

14 h. 30 Bienvenue

14 h. 45 **Problèmes de la construction de logements**
Introduction du sujet :
Frau Dr. L. Uchtenhagen, Zurich
Mme Béate Billeter, conseillère générale, architecte, Neuchâtel

15 h. 45 Thé, offert par la ville de Baden

16 h. 30 Discussion « autour de la table ronde » présidée par Fräulein Dr. Erika Rikli, Zurich
prennent part à la discussion :
Herr Fritz Berger, Delegierter für Wohnungsbau, Bern
Mme Béate Billeter, architecte, Neuchâtel
Mme Erica Carrard, Lausanne
Mme Silvia Ferri, architecte, Lugano
Herr Heinz Joss, Geschäftsführer der Schweiz. Zentralstelle für Baurationalisierung, Zurich
Frau Claire Rufer, Architektin, Bern
Frau Dr. L. Uchtenhagen, Zurich
M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat, Lausanne

XIX^e session de la Commission de la condition de la femme

(21 février - 11 mars 1966, à Genève)

Les pays composant la commission sont au nombre de vingt et un, dont cinq sont permanents et dont les autres accèdent à la représentation par rotation ; voici la liste actuelle ainsi que la date d'expiration du mandat de trois ans de chacun des membres :

Autriche (1967)	Mme Hella Hanzlik
Chili (1968)	Mme Mimi Marinovic de Jadresic
Chine (1967)	Mlle Yah-chuan Wang
Etats-Unis (1967)	Mme Gladys A. Tillett
Finlande (1968)	Mme Helvi L. Sipilä
France (1968)	Mlle Jeanne Chaton
Ghana (1967)	Mme Annie R. Jiagge
Guinée (1966)	Mme Fatou Aribot
Honduras (1968)	Non encore communiqué
Hongrie (1966)	Mme Hanna Boker
Iran (1966)	Princesse Ashraf Pahlavi
Japon (1967)	Mme Takii Fujita
Liberia (1968)	Mme E. A. Stevenson
Mexique (1968)	Mme Maria Lavalle Urbina
Népal (1966)	Mme Kamal Rana
Philippines (1966)	Mlle Helena Z. Benitez
Pologne (1968)	Mme Zofia Dembiska
Rép. arabe unie (1966)	Mme Aziza Hussein
Rép. dominicaine (1966)	Non communiqué
Royaume-Uni (1967)	Mme Margaret McKay
Union soviétique (1967)	Mme Zoya Mironova

La première séance a été ouverte par la Princesse Ashraf Pahlavi (Iran) qui avait déjà présidé la dix-huitième session, à Téhéran, en 1964.

La commission a élu à l'unanimité les membres de son bureau : Mlle Helena Z. Benitez (Philippines), présidente, Mme Helvi L. Sipilä (Finlande), première vice-présidente, Mme Annie R. Jiagge (Ghana), deuxième vice-présidente, Mme Anna Boker (Hongrie), rapporteur.

Encore beaucoup de pain sur la planche

Le projet de **Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** a été achevé et adopté à l'unanimité. Il sera soumis au Conseil économique et social. Signalons, entre autres, l'amendement proposé par la France, qui, à l'intention des pays en voie de développement, spécifie qu'il faut réserver certains travaux de force pour les hommes.

L'élimination de la discrimination exige de nombreuses conditions qui sont loin d'être remplies dans la plupart des pays du monde : droits civils et pénaux égaux, acquisition et perte de la nationalité, possibilités d'instruction et de formation professionnelle égales, etc. Les intéressées elles-mêmes, les femmes, doivent être atteintes et informées par le moyen de cycles d'études régionaux, de séminaires — un séminaire a été organisé en 1965 en Mongolie et s'est révélé fort utile. Ces sortes de rencontres permettent aux femmes de prendre conscience de la situation qui leur est faite par les coutumes traditionnelles et les préjugés de la société à laquelle elles appartiennent.

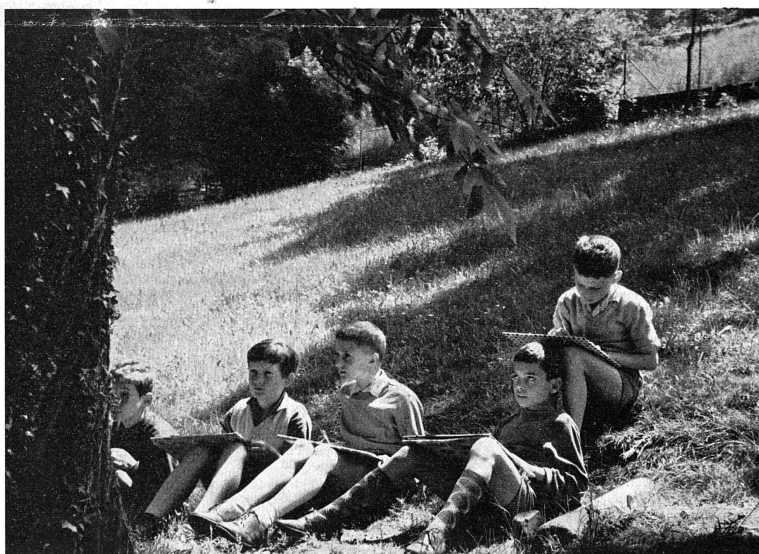
Pour les femmes qui ont réussi à faire des études, on a beaucoup de peine à obtenir des bourses de perfectionnement, de voyages, de séjours à l'étranger, qui sont, en beaucoup plus grand nombre, accordées aux hommes. La Commission intervient constamment pour en réclamer davantage.

La réalisation de ces projets demande de l'argent. Il existe une « assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme », mais il est difficile de trouver des ressources suffisantes. On sait que, dans de nombreux pays en voie de développement, des Organisations non gouvernementales sont à l'œuvre et, dans bien des cas, il serait moins onéreux de les aider dans leur action que de vouloir réaliser de toute pièce un programme nouveau. Pensons à ces foyers d'Unions chrétiennes, à

tutions des Nations Unies sont sollicitées d'octroyer aux gouvernements une assistance pour les programmes éducatifs en matière de planning familial. Ce sujet passera en priorité lors de la vingtième session de la Commission.

Pour tous ces problèmes touchant au progrès de la femme, l'Organisation du travail et l'Unesco fournissent, à chaque session, des informations étendues sur la situation des travailleuses, ou sur les effectifs des filles dans les écoles, sur les moyens de leur faci-

Pour répandre les idées de protection et de respect de la nature auprès de la jeunesse, la Ligue vaudoise pour la protection de la nature a organisé l'année dernière un grand concours, proposant aux instituteurs l'étude d'un bel arbre. Vivement appuyée par le Département de l'instruction publique, le Service des forêts et les Associations forestières, cette action connut un vif succès. De nombreuses classes vaudoises participèrent au concours. Nul doute que pour ces garçons de Lausanne, les belles heures passées au pied d'un immense châtaigner, à en dessiner les détails de l'écorce, ne demeurent les plus belles de l'année scolaire ! (Cliché prêté par la Ligue suisse pour la protection de la nature).



ces maisons hospitalières catholiques, à ces écoles qui existent déjà. Ce sont des bases sur lesquelles on s'appuiera.

Problème financier

En outre, l'année 1968 sera l'année des **droits de l'homme** (entendons hommes et femmes) ; on devrait profiter de l'effort qui sera fait à cette occasion pour obtenir de nouvelles ressources financières.

Il nous est impossible d'énumérer tous les objets qui ont été à l'ordre du jour, nous voulons cependant citer encore quelques débats concernant les problèmes familiaux.

On réclame, en effet, une **autorité égale pour le père et pour la mère**, au sein de la famille. Cette égalité n'est pas toujours aisée à faire respecter. Bien souvent les parents ne sont pas d'accord sur telle ou telle décision à prendre au sujet des enfants. Dans un système d'égalité, qui tranchera la question ?

Les centres de planning familial pourraient peut-être intervenir utilement pour maintenir la paix du foyer, c'est pourquoi les insti-

liter leurs études. On demande maintenant à la FAO (alimentation), à l'OMS (santé mondiale) et au FISE (fonds pour l'enfance) s'ils ne pourraient pas, eux aussi, fournir régulièrement un rapport sur leurs activités présentant un intérêt particulier pour la femme et l'on voudrait les inviter à élaborer des programmes à long terme pour le progrès de la femme.

Loin de se réduire, l'activité de la Commission s'étend toujours davantage, à mesure que se présentent les difficultés à l'établissement d'une situation féminine égale à celle des hommes. On comprend donc que les membres réclament une session chaque année et non pas tous les deux ans, comme c'est le cas actuellement. L'obtiendront-elles ? C'est comme toujours un problème financier. Mais on comprend bien que le rythme d'une année sur deux ralentit la réalisation des projets qui sont pourtant urgents puisque, pendant ce temps, des femmes pâtissent de ce retard.

Environ à

18 h. Fin des débats

19 h. Repas en commun au « Kursaal » de Baden

Vendredi 29 avril

9 h. 30 Bienvenue, Mlle Rolande Gaillard, présidente
Assemblée des déléguées

12 h. 30 Banquet au « Kursaal » de Baden

14 h. 30 Visite facultative du « Tagungs-saal » et de la maison des jeunes au Kornhaus

SOMMAIRE

- Page 2 : L'entretien des textiles - La loi et le sommaire
- Page 3 : L'Assemblée du Suffrage
- Page 4 : Un grand jour pour le Tessin - La condition de la Française
- Page 5 : La reilieuse - Problèmes sociaux
- Page 6 : Paysan, un métier qui s'apprend - Pourquoi du rythme